

Le Cercle des loueurs Indépendants franchit le cap du milliard d'euros et lance Qualease, le label qualité de la profession

Le Cercle des Loueurs Indépendants, première association représentant les métiers de la location longue durée, franchit en 2025 un cap symbolique : plus d'1 milliard d'euros d'actifs financés en 2024.

En une décennie, les loueurs indépendants sont devenus des acteurs incontournables auprès des entreprises françaises et européennes, en leur apportant souplesse, expertise et des solutions adaptées à leurs besoins d'équipements, tout en offrant désormais un label qualité.

Une croissance portée par l'usage et l'économie circulaire

Depuis 2019, le Cercle des Loueurs Indépendants enregistre une croissance annuelle moyenne de près de **14 %**. En cinq ans, **le volume d'actifs loués a été quadruplé**. Ce dynamisme confirme la pertinence d'un modèle fondé sur **la valorisation de l'usage et sur l'expertise du métier**.

Face à l'**obsolescence technologique** et aux exigences de la **transition écologique**, la location s'impose comme une solution naturelle et durable. Elle permet aux entreprises d'accéder aux dernières innovations tout en maîtrisant leurs coûts, et inscrit leurs choix d'équipement dans une logique d'**économie circulaire** : prolonger la durée de vie des matériels, garantir leur seconde vie ou leur recyclage. Les loueurs indépendants accompagnent cette démarche en gérant l'intégralité du cycle de vie des actifs, **de l'acquisition au réemploi**.

Aujourd'hui, ils répondent aux besoins d'un large éventail de filières, reflet de la diversité des enjeux économiques :

- **L'IT (48 %/ 480M€)**, moteur principal de croissance, soutenu par la digitalisation accélérée et le renouvellement permanent des matériels (ordinateurs, serveurs, réseaux).
- **Les équipements roulants (16 %/ 160 M€)**, qu'il s'agisse de flottes automobiles ou de véhicules utilitaires, dans un contexte marqué par la recherche de mobilité optimisée et bas-carbone.
- **L'industriel (16 %/ 160 M€)**, avec des machines de production et lignes spécialisées, essentiels pour moderniser les sites tout en préservant la trésorerie des PME et ETI.
- **Le médical (10 %/ 100M€)**, où la location rend accessibles des équipements critiques (imagerie, diagnostic, dispositifs hospitaliers), souvent coûteux mais indispensables à la qualité des soins.
- **Le BTP (5 %/ 50M€)**, qui bénéficie d'offres flexibles pour disposer d'engins adaptés aux chantiers sans contrainte financière excessive.

- **Des secteurs émergents (2%/20M€)**, comme l'agriculture, qui intègrent des équipements innovants sans supporter le poids d'un investissement initial.

Cette répartition illustre la capacité des loueurs indépendants à se positionner comme de véritables partenaires stratégiques. En conjuguant innovation technologique, transition énergétique et optimisation financière, ils offrent aux entreprises un levier de compétitivité et de croissance durable.

« La location n'est plus une alternative, elle est devenue un levier stratégique : elle concilie innovation, performance économique et responsabilité environnementale, tout en ouvrant la voie aux usages de demain. »

Xavier de Castet, Président et membre fondateur du Cercle des Loueurs Indépendants

Qualease : un label inédit pour garantir transparence et crédibilité.

L'association a lancé **le premier label qualité de la profession, Qualease**, lors de sa soirée biennale du 9 octobre. Conçu en partenariat avec **Apave Certification**, ce référentiel rigoureux évalue les loueurs selon cinq engagements : qualité de transaction, gestion des risques, traçabilité du matériel loués, gouvernance efficiente et intégration des critères ESG. Attribué après audit, le label repose sur trois niveaux (bronze, argent, or). Pour les entreprises clientes, Qualease constitue une garantie de fiabilité et de transparence, renforçant la confiance dans les solutions proposées par les loueurs indépendants.

Avec Qualease, la profession franchit une étape décisive : elle se dote d'un cadre clair et exigeant, qui valorise les bonnes pratiques, consolide l'expertise et instaure un climat de confiance.

« Ce label est une manière d'affirmer que les indépendants sont non seulement des financeurs agiles, mais aussi des acteurs responsables, transparents et engagés dans la durée. Ils s'imposent indubitablement comme la nouvelle force du financement des entreprises ».

Arnaud Rouillier, membre fondateur du Cercle des Loueurs Indépendants

Une fédération au service des entreprises

Créé en 2012, le Cercle des Loueurs Indépendants est aujourd'hui un **référentiel de confiance**. Il fédère 27 sociétés sur tout le territoire accompagne la profession dans sa transition vers plus de responsabilité et de transparence. Aujourd'hui reconnu par ses partenaires financiers, l'association s'affirme comme une fédération de fait, offrant aux entreprises une alternative agile, ancrée dans l'usage et dans les principes de l'économie circulaire.

Chiffres clés :

- **1 Milliard d'euros d'actifs financés en 2024**, contre 465 M€ en 2018
- Croissance annuelle moyenne : **+14 %**
- Parc loué multiplié par **4** en cinq ans
- **27 sociétés membres** réparties sur tout le territoire
- Secteurs stratégiques : **IT (48%), équipements roulants (16 %), industriel (16%), médical (10%), BTP (5%)...**
- **Plus de 4 Milliards d'actifs sous gestion**

[À propos du Cercle des Loueurs Indépendants](#)

Initié en novembre 2012, officiellement inauguré en 2015, le **Cercle des Loueurs Indépendants** est une association loi 1901 qui fédère, aujourd'hui 27 sociétés de location financière à travers la France. Sa mission est de représenter les intérêts collectifs des loueurs indépendants, de promouvoir des pratiques responsables et de structurer la profession autour de valeurs déontologiques. Les membres du Cercle interviennent dans des secteurs clés tels que l'IT, le médical, l'industriel, l'agricole, le BTP ou la mobilité, offrant aux entreprises une alternative agile et fiable aux solutions proposées par les banques et les constructeurs. Afin d'anticiper les évolutions de leur métier et de mettre en œuvre collectivement les actions décidées, les membres du Cercle se réunissent **trois fois par an** pour partager leur vision, échanger sur les enjeux à venir et renforcer la dynamique collective de la profession.